### RECU EN PREFECTURE le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219104619-20240319-CM310242024



# **DÉLIBERATION** DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 19 mars 2024 -

Présents et représentés :

26

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice:

DELIBERATION N° CM 31/024/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 13 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS: M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire, M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: M. Thierry FAVOCCIA qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP. Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine HARISLUR

• Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire La Roche - Avenant n°1: rémunération définitive

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° CM 02/033/2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 4 relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

Vu la décision du Maire n°22/2023 du 3 avril 2023 portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire La Roche au groupement conjoint solidaire Pascal SALLET Architecte et KALYA Ingénierie, dont le mandataire est Pascal SALLET Architecte, 16-18 rue Marcellin Berthelot à CHOISY-LE-ROI (94600) pour un montant de 94 473.51 € HT soit 113 368.21 € TTC, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 965 000 € HT, décomposé comme suit :

### REÇU EN PREFECTURE le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com
99\_DE-091-219104619-20240319-CM310242024

 Mission de base :
 77 103.51 € HT

 Mission diagnostic :
 7 720.00 € HT

 Mission OPC :
 9 650.00 € HT

 Total HT :
 94 473.51 € HT

 TVA 20 % :
 18 894.70 €

 Total TTC :
 113 368.21 € TTC

**Vu** le Marché de Maîtrise d'œuvre n°2023-9104619-001 du 14/04/2023 attribué au groupement Pascal SALLET Architecte / KALYA Ingénierie.

Vu le projet d'avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre portant fixation du forfait définitif de rémunération, conformément à l'article 8.1.2 du CCAP, établi sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux tel que défini dans l'APD (Avant-Projet Définitif indice B du 28 février 2024) validé le 11/03/2024 s'élevant à 1 639 189 € HT avec un taux de rémunération de 7.99 % pour la mission de base et 0.80 % et 1 % respectivement pour les missions complémentaires Diagnostic et OPC, à savoir :

Mission de base : $130\ 971.20\ \in$  HT soit  $157\ 165.44\ \in$  TTC,Mission complémentaire Diagnostic : $13\ 113.51\ \in$  HT soit  $15\ 736.21\ \in$  TTC,Mission complémentaire OPC : $16\ 391.89\ \in$  HT soit  $19\ 670.27\ \in$  TTC,Soit un total de : $160\ 476.60\ \in$  HT soit  $192\ 571.92\ \in$  TTC.

**Considérant** le complément de rémunération, objet du présent avenant n°1, s'établissant à 66 003.09 € HT soit 79 203.71 € TTC,

**Considérant** qu'il convient de passer un avenant n°1 à la mission de Maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le forfait de rémunération définitif,

Entendu l'exposé de Madame France NOIROT, Conseillère Municipale,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANMITÉ

- **Approuve** l'avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre n°2023-9104619-001 du 14/04/2023 pour un montant total de 66 003.09 € HT soit 79 203.71 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune 2024 sur l'opération n°541
- Extension Ecole élémentaire La Roche, ouverte au BP 2022, dans le cadre de l'AP/CP n°10 Extension et réaménagement de l'école élémentaire La Roche.

Le 21 mars 2024 Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire